

Gouvernement
du CanadaGovernment
of Canada[Accueil](#) → [Entreprises et industrie](#) → [Faire affaire avec le gouvernement](#) → [Acheter auprès du gouvernement](#) → [GCSurplus](#)

Parcourir les articles à vendre : Enchère fermée

Hélicoptère Airbus BO-105CBS-4 1987 (offre en dollars canadiens)

Les taxes de vente fédérales et provinciales sont applicables à cette vente. Ces taxes sont ajoutées à votre enchère car elles ne sont pas comprises dans ce montant.

Renseignements détaillés

Article :	Hélicoptère Airbus BO-105CBS-4 1987 (offre en dollars canadiens)
Enchère min. :	495,000.00
Date de clôture :	30-juin-2016 @ 11 h (heure) 59 HEURE DE L'EST
Quantité :	1 (chaque)
Description :	Hélicoptère Airbus BO-105CBS-4 1987

- Type d'aéronef : hélicoptère Airbus
- Modèle : BO-105CBS-4
- NS : S682
- Année de construction : 1987
- Enregistrement : C-GCFN

Information et caractéristiques :

- Temps total depuis la construction : 10 355,7 heures
- Atterrissages : 27 273
- Nombre de sièges : 5
- Les temps et les atterrissages sont en date du 26 octobre 2015.
- Cet hélicoptère a été utilisé par Commercial VFR / Night VFR.
- Livret technique d'aéronef : original avec historique complet
- Poids à vide : 1 634,8 kg

Code CAMP, numéros de pièce, éléments, temps entre révisions et atterrissages restants

- 63001 / 4638001007 / Transmission principale / 1 081 / 12 235,5 h / 3 000 h / 1 879,8 h
- 63011 / 4619305032 / Mât / 1 379 / 10 681,3 h / 9 000 h / 326,1 h
- 650001 / 4619-003-003 / Boîte de transmission T/R / 1 120 / 11 385,3 h / 3 600 h / 1 029,6 h
- 650061 / 4619-002-005 / Boîte de transmission intermédiaire / 1 092 / 13 365,3 h / 3 600 h / 3 009,6 h

Moteur no. 1 (250C20B, CAE-834907) :

- 723001 / 6890550 / Compresseur / CAC-33535 / 12 171,2 h / 3 500 h / 1 815,5 h
- 725001 / 23038241 / Turbine / CAT-23499 / 12 562,8 h / 3 500 h / 2 207,1 h

Moteur no. 2 (250C20B, CAE-836042) :

- 723601 / 6890550 / Compresseur / CAC-24661 / 12 729,3 h / 3 500 h / 2 376,6 h
- 725601 / 23038241 / Turbine / CAT-35670 / 12 729,3 h / 3 500 h / 2 373,6 h

Équipement avionique :

- Skytrack ISATR-200R
- Contrôle audio Nat AA95
- VHF-AM King KY-196A
- Émetteur-récepteur King KX-165
- VHF-FM Technisonic TFM-138B
- Artex C406-2HM ELT avec interface Nav et télécommande
- HSI King KPI-552
- RMI King KI-229

- Radioaltimètre (l'indicateur a été retiré)
- Transpondeur King KT76A
- ADF King KR-87
- DME King KN-62A
- GPS Trimble TNL-2100T
- Marqueur de position de haute visibilité Whelen/feu stroboscopique
- Système Precise Flight Pulselite System
- Casque d'écoute David Clarke

Modifications et équipement supplémentaire :

- Commandes doubles
- Crochet de charge et miroir à bord
- Dispositif de largage cargaison
- Balise acoustique sous-marine Dukane
- Réservoir de carburant en fûts à long rayon d'action RH et LH
- Séparateur de particules 105S-850054
- Pattes d'ours
- Tubes de patin Dart
- Flotteurs de secours Air Cruiser
- Délestage de carburant Sytec
- Détecteur de particules à impulsion
- Treuil de sauvetage
- Dispositif coupe-câble
- Déflexeur d'admission d'air du moteur
- Trousse de repliage des pales du moteur MR
- Coupleur de pédales de la transmission
- Couvercle de protection (pour plancher)
- Circuits d'allumage continus
- Filtres de récupération
- Roues de servitude
- Revêtement de la cellule, du moteur et de la transmission
- Protecteur de console Lexan
- Support de levage 105-81161
- 1 batterie supplémentaire Saft NP : 2376-5 (19438) (inutilisable, fréquence d'inspection : inconnue)
- 1 ensemble de manuels d'entretien

Note à TOUS les soumissionnaires :

- Le paiement et l'enchère minimale sont en dollars canadiens.

Information supplémentaire :

- Pour consulter le rapport d'entretien ou pour consulter le rapport sur le chargement et le centrage, veuillez communiquer avec :
 - Denis Savoie
 - denis.savoie@tc.gc.ca
 - 1 613 220-1896

Commentaires Additionnels :**Inspection :**

1. L'inspection de l'hélicoptère est fortement recommandée.
2. Pour obtenir plus d'information ou pour prendre un rendez-vous d'inspection de l'hélicoptère, veuillez communiquer avec
Denis Savoie
:
 - Cellulaire : 613 220-1896
 - denis.savoie@tc.gc.ca
3. L'inspection de l'hélicoptère se fait sur rendez-vous seulement. Un avis de 24 heures est requis.
4. La description de l'hélicoptère est fondée sur les informations transmises par le ministère client. Afin d'obtenir des renseignements techniques sur l'hélicoptère, veuillez communiquer avec

Denis Savoie

:

- Cellulaire : 613 220-1896
- denis.savoie@tc.gc.ca

5. Au moment de soumettre une offre, l'acheteur reconnaît qu'il a eu la chance d'inspecter l'hélicoptère et qu'il est pleinement satisfait de son état.
6. Cet hélicoptère est vendu « tel quel sans garantie de l'état présent ou futur ». L'hélicoptère est vendu usagé et peut nécessiter des réparations inconnues.
7. ***Cet hélicoptère est vendu usagé avec un certificat de navigabilité (CdN).***

Avant le ramassage :

1. Avant le ramassage, l'acheteur doit se conformer au Règlement de l'aviation canadien pour l'enregistrement des aéronefs, Partie II, Div. IV.
2. **Si l'acheteur décide de partir par hélicoptère, il doit présenter une preuve d'assurance pour celui-ci avant de le ramasser**

Ramassage :

1. Si l'acheteur fait appel à une compagnie de transport ou de remorquage pour le ramassage de l'hélicoptère, il doit fournir une preuve d'assurance avec une police de responsabilité d'au moins 1 million de dollars canadiens.
2. L'acheteur doit avoir l'équipement pour ramasser l'hélicoptère et il doit s'assurer qu'un véhicule de taille adéquat soit utilisé pour le remorquer.
3. L'utilisation de l'équipement et du personnel de Transports Canada est strictement interdite.
4. L'acheteur doit apporter l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires au ramassage de l'hélicoptère.
5. Les acheteurs qui arrivent mal préparés peuvent se voir refuser l'accès à l'hélicoptère.
6. ***Tous dommages matériels causés au Gouvernement du Canada et à Transports Canada pendant le remorquage sont de l'unique responsabilité de l'acheteur.***

Enregistrement obligatoire avec GCSurplus :

1. L'hélicoptère sera enregistré au nom et à l'adresse de l'acheteur indiqué sur l'Acte de vente. S'il s'agit d'un achat fait par une compagnie, veuillez enregistrer l'hélicoptère avec GCSurplus et vous assurer que le compte est au nom de cette compagnie.
2. Le nom et l'adresse de l'acheteur sont saisis à partir des données d'inscription de GCSurplus. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer de l'exactitude de ces données. Tout changement de ces renseignements doit être apporté avant de soumettre une offre, car il n'est pas possible de les modifier durant la vente.

Photos**Emplacement
des biens :**

TRANSPORT CANADA
AIRCRAFT SERVICES DIRECTORATE
200 COMET PRIVATE

OTTAWA , ON K1V 9B2

Personnes-ressource :	Denis Savoie 613-220-1896 denis.savoie@tc.gc.ca
Représentant des ventes GCSurplus :	Simon Villemaire 613-991-2963 Simon.Villemaire@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Rapport de vente :	R6OT0009075
Numéro de Lot :	SV-TC87AirBus
Paiement :	L'acheteur convient d'effectuer tous les paiements exigés <consulter les modes de paiement disponibles> par le ministre dans les 14 jours civils suivant la date de la demande de paiement et avant de prendre possession de quelque bien que ce soit.
Prise de possession :	L'acheteur, à compter de l'acceptation de la présente offre par le ministre et après que ce dernier a reçu le paiement total convenu, doit, à ses frais, emballer, charger et emporter les biens visés au plus tard à la date indiquée sur l'acte de vente ou, si aucune date n'est indiquée, dans les 14 jours civils suivant la date de l'acte de vente.

Dispositions

Cette vente est assujettie à toutes les clauses énoncées dans les Conditions générales A de GCSurplus , à moins que les Conditions générales B aient été citées.

L'acheteur doit également prêter une attention particulière aux clauses ci-dessous.

No. de Disp.	Description
832.1	Toutes les ventes sont finales. Aucun retour ni aucune demande de remboursement intégral ou partiel ne seront acceptés pour les biens achetés.
860.1	Les biens décrits ne se trouvent pas dans un centre de ventes GCSurplus, mais plutôt dans des locaux hors site qui n'appartiennent pas à GCSurplus. Pour les ventes hors site, le ministère client doit seulement permettre l'accès aux biens pour leur enlèvement; il n'est pas tenu de fournir de l'aide. L'acheteur est responsable de s'assurer qu'il a la main-d'œuvre nécessaire et l'équipement de manutention adéquat pour ramasser les biens. Si l'acheteur ne se conforme pas à cette condition de vente, il risque de se faire refuser l'accès aux locaux et de voir les biens et le paiement confisqués au profit du gouvernement.

Date de modification :
2017-12-15